

APPENDICE WW

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Bureau du secrétaire
de l'exécutif

le 31 octobre 1966

Monsieur Herb Gray

Président

Comité des Finances, du Commerce et des
Questions économiques

Chambre des communes

Ottawa, Canada

Monsieur,

La politique suivante a été adoptée lors de l'assemblée annuelle récente de la Chambre de commerce du Canada :

«La politique monétaire devrait être dirigée en vue du maintien de conditions convenables de crédit afin d'encourager une expansion raisonnable des entreprises sans permettre aux tendances inflationnistes de faire perdre les gains déjà durement gagnés ou en perspective. Il faut étudier plus soigneusement le rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier. Un grand nombre des recommandations de la commission qui sont destinées à accroître la liberté, la flexibilité et la compétition dans le système financier accroîtraient également l'efficacité de la politique monétaire durant les périodes d'inflation. La Chambre est d'avis que le taux maximum des banques de 6 p. 100 devrait être enlevé comme l'a recommandé la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier.»

Nous vous serions redevables si vous voulez voir à ce que la présente politique soit portée à l'attention du Comité sur les Finances, le Commerce et les Questions économiques relativement à leur étude du bill C-222.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

Henry Valle